



Numéro de l'acte	2019-04-DGSMW
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	7.1.1

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2019

QUESTION N°2019-04

FINANCES : Débat et rapport des Orientations Budgétaires

RAPPORTEUR : Madame Caroline SAUDEMONT

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Première étape du Cycle Budgétaire annuel des collectivités locales, le ROB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la ville (Analyse rétrospective).

L'article 107 de la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux et des conseillers d'administration du CCAS.

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Maire ou le Président du CCAS sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité local ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. L'information est même renforcée dans les communes de plus de 10 000 habitants puisque le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses (analyse prospective) et des effectifs ainsi que préciser notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel. Le ROB n'est pas qu'un document interne, il doit être transmis au Préfet de Département et au Président de l'EPCI dont la commune est membre mais aussi faire l'objet d'une publication. Il doit être pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Ce débat doit en effet permettre aux membres du Conseil Municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif. Ce doit être également l'occasion d'informer les membres du Conseil municipal sur l'évolution financière de la commune, en tenant compte des projets et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur les capacités de financement.

Le rapport joint à la présente délibération a donc pour objet de fournir les éléments utiles à la réflexion en vue de la prochaine séance du Conseil Municipal.

A la demande de Monsieur Joël DUQUENOY le vote se fait au scrutin public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Et à la majorité (neuf voix contre et une abstention), décide :

- d'approuver et de voter ce Débat d'Orientation Budgétaire et le rapport joint selon les résultats suivants :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
Caroline SAUDEMONT	Alain RICOUART	Catherine LAMOOT
Laurence DELAVAL	François FRADIN	
Dominique GODART	Sophie LEBRIEZ	
Laurence LOTTERIE	Joël DUQUENOY	

Jean-Marc BOURGEOIS	Corinne REANT	
Christine DACY	Benoît ROUSSEL	
Bruno WINTREBERT	Christine COURBOT (ayant donné pouvoir à Corinne REANT)	
Karine BONVOISIN	Jean-Pierre LAMIRAND	
James MUNCK	Bernadette BAROUX	
Jean-Marc DELAIRE		
Christian DIRIX		
Francis DICQUE		
Corinne BOCQUILLON		
Claude LECAT		
Marie-Line GAGNIAC		
Dominique SAUDEMONT		
Roxanne PEPE (ayant donné pouvoir à Laurence DELAVAL)		
Céline PRUVOST (ayant donné pouvoir à Bruno WINTREBERT)		
Danièle DEBAVELAERE		

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,
Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES



Le 12 mars 2019

Le Maire,


Caroline SAUDEMONT



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 12 MARS 2019**

Affiché le 13 Mars 2019

L'An Deux Mille Dix-neuf le douze mars à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Conseil, sous la présidence de Madame Caroline SAUDEMONT, Maire, en suite de convocations adressées à domicile le 06 mars 2019, convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Caroline SAUDEMONT – Alain RICOUART - Laurence DELAVAL - Dominique GODART - Laurence LOTTERIE - Jean-Marc BOURGEOIS - Christine DACY - Bruno WINTREBERT - Karine BONVOISIN - Jean-Marc DELAIRE – James MUNCK - François FRADIN - Christian DIRIX - Sophie LEBRIEZ - Francis DICQUE - Catherine LAMOOT - Corinne BOCQUILLON - Claude LECAT - Marie-Line GAGNIAC - Dominique SAUDEMONT - VASSEUR PEPE Roxanne — Céline PRUVOST – Danièle DEBAVELAERE - Joël DUQUENOY - Corinne REANT - Benoît ROUSSEL - Christine COURBOT – Jean-Pierre LAMIRAND - Bernadette BAROUX

Absents excusés :

Céline PRUVOST ayant donné pouvoir à Bruno WINTREBERT
Roxanne PEPE ayant donné pouvoir à Laurence DELAVAL
Christine COURBOT ayant donné pouvoir à Corinne REANT

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- 26 présents
- 0 absent non excusé
- 0 absent excusé sans pouvoir
- 3 absents excusés avec pouvoir

Madame Laurence LOTTERIE est nommée secrétaire de séance.